



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du baccalauréat - Répartition des spécialités entre les lycées

Question écrite n° 15785

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la répartition des spécialités d'enseignement dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Cette réforme devrait mettre fin au système actuel des parcours uniformes que représentaient, en enseignement général, les sections L, ES et S. L'enseignement technologique fonctionnant d'ailleurs de la même manière. En lieu et place, onze spécialités seront au mieux proposées aux lycéens, à charge pour eux d'en suivre trois en classe de première, pour n'en conserver que deux en classe de terminale. Ces parcours à la carte devraient représenter une réelle amélioration, pour que chaque jeune fasse ses choix et pour que les enseignements dispensés correspondent à la diversité des profils de la jeunesse. Tous les enjeux se focalisent sur la manière dont ces onze spécialités seront accessibles aux lycéens. Chacun comprend que tous les lycées, surtout lorsqu'il y a plusieurs lycées dans une même commune, ne peuvent raisonnablement proposer la totalité du panel des formations. Pour autant, il constate que le lycée Paul Cornu, de Lisieux, avec seulement trois spécialités (mathématiques, sciences physiques et chimie, sciences de l'ingénieur) apparaît comme l'un des établissements normands les moins bien dotés. Même s'il est prévu, en théorie, que les lycéens, puissent aller suivre une spécialité dans un autre lycée de la même ville, l'éloignement géographique du lycée Paul Cornu avec les deux lycées du centre-ville de Lisieux (3 km) ne rend pas possible cette hypothèse. En l'état, alors que la réforme du baccalauréat se veut être une opportunité de diversification des parcours pour les lycéens, il considère que cette réforme se révèle être un piège pour les lycéens de l'établissement Paul Cornu, puisqu'ils auront à choisir trois spécialités... parmi les trois proposées. L'ajout d'une quatrième spécialité, par exemple les sciences de la vie et de la terre, lui paraît être, *a minima*, l'ajustement à apporter à cette cartographie provisoire. Il lui demande de bien vouloir réexaminer cette situation particulière.

Texte de la réponse

Conformément à la note de service n° 2018-109 du 5 septembre 2018, le recteur de chaque académie arrête la carte de des enseignements de spécialité en veillant à leur bonne répartition dans le cadre géographique adapté au territoire. Il veille à ce que cette répartition garantisse, dans le périmètre retenu, l'offre d'enseignements de spécialité la plus riche. Après un premier temps de concertation avec les établissements, en octobre-novembre 2018, le projet des enseignements de spécialité a été présenté au conseil académique de l'éducation nationale (C.A.E.N.) de l'académie de Caen en décembre 2018. Ce projet a été communiqué aux proviseurs de lycées et diffusé sur le site internet académique. Cette diffusion a été suivie d'une seconde période de concertation, où les chefs d'établissement ont fait part de leurs remarques sur cette carte des enseignements. Une audience intersyndicale s'est tenue au mois de décembre, avec notamment des professeurs du lycée Paul Cornu de Lisieux. Le 20 décembre, un groupe de travail s'est tenu au rectorat avec les organisations syndicales représentatives au comité technique académique (CTA). Les IA-DASEN, ainsi que les services en lien avec les corps d'inspection, ont été de nouveau consultés. Suite à cette seconde phase d'échanges, de nouveaux arbitrages ont donc été rendus le 9 janvier 2019. Il a été communiqué au proviseur du lycée Cornu qu'il pourrait proposer dans son établissement l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre en plus des

enseignements de spécialité mathématiques, sciences physiques chimie, sciences de l'ingénieur et numérique et sciences informatiques (pour ce dernier enseignement, en réseau avec le lycée Marcel Gambier, distant d'1,5 km). La carte globale des enseignements de spécialités pour l'académie de Caen a été présentée lors du CTA du lundi 21 janvier 2019.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15785

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2019](#), page 29

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3624